

18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN Tél. 02 47 61 82 91
mail : snu37@snuipp.fr Internet : <http://www.snuipp37.fr>



REUNION SYNDICALE MERCREDI 17 OCTOBRE 9H AVEC PAUL DEVIN
Voir sur notre site les modalités



ATTENTION FIN DES MAILS DANS LES ECOLES

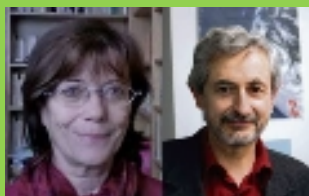


Le rectorat vient de nous informer que « les organisations ne sont pas autorisées à utiliser les adresses des écoles ».
Pour continuer à recevoir nos informations : envoyez votre adresse mail personnelle à snu37@snuipp.fr

Réunion sur la réforme des retraites
Mardi 16 octobre de 18H à 20H,
dans la Grande salle du Centre de vie du Sanitas.

« Faut-il un Système Universel de Retraites par points ? »

Avec la participation de : **Jean-Marie Harribey** membre des Économistes atterrés, **Christiane Marty**,



membre de la fondation Copernic. Tous deux sont membres du Conseil scientifique d'Attac et co-auteurs de l'ouvrage « Retraites: l'alternative cachée » Éditions Syllepse 2013.

Le gouvernement prépare une grande réforme des retraites: Un projet de loi est prévu début 2019. Il travaille sur « **Un système universel de retraites** ». "La réforme à laquelle nous travaillons vise à créer un système universel dans lequel un euro cotisé donne les mêmes droits, quelque soit le moment où il a été versé et quel que soit le statut de celui qui a cotisé. Ce système de retraite, nous le voulons plus simple, plus juste, pour tous". (première page du site Consultation Publique pour une retraite plus simple, plus juste, pour tous)

Ce projet de réforme qui suppose la suppression et le remplacement de l'ensemble des systèmes de retraites actuels (régime général, retraites complémentaires, retraites des fonctions publiques, régimes spéciaux, indépendants ...) suscite à juste titre de nombreuses interrogations. Il y a tout lieu de craindre que sous prétexte « d'équité », cette réforme mette à bas le système actuel de solidarité intergénérationnelle au profit d'une logique individuelle. C'est pourquoi les organisations de retraités.es d'Indre-et-Loire CGT, CFE-CGC, FGR-FP, FSU, Solidaires, UN-SA ont pris l'initiative d'un débat public et contradictoire sur ce thème.

En grève pour l'école !
Budget, Fonction publique, école : les enseignants mobilisés les 9 oct et 12 novembre

Lire Edito page 2

SOMMAIRE

Page 1 : une
Page 2 : EDITO et EVAL
Page 3 : RDV de carrière et retraite

Page 4 : agenda et brèves
Pages 5, 6, 7 et 8 : FSU
Page 9 : capd 13 sept
Page 10 : animations pédas et kisaitou
Page 11 : CE37
PAGE 12 : bulletin adhésion



BULLETIN D'INFORMATION DE LA SECTION DU SNUIPP-FSU D'INDRE ET LOIRE N°269 sup2 SEPTEMBRE 2018 Bulletin mensuel

N° de commission CPPAP 0720 S 07531 ISSN 1241-4816

Directeur de publication: Gilles Moindrot Imprimé par nos soins prix 0.20 € Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 37. Conformément à la loi du 08/01/78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp37.

Edito :

Gel du point d'indice, retour du jour de carence, budget en trompe l'oeil. Décidément, l'école de la confiance après la deuxième rentrée du ministre des neurosciences manque de preuves d'amour. Avec une dotation en postes largement insuffisante pour abaisser les effectifs par classe, la multiplication de recettes et de guides de « prêt-à-enseigner » et des tests évaluatifs « neuro-instrumentalisés », c'est plutôt l'école de la défiance qui s'installe. C'est par la grève et les manifestations que les enseignantes et les enseignants l'exprimeront les 9 octobre et 12 novembre prochain.



Budget, mauvaise équation pour l'école

Les mesures budgétaires annoncées pour l'Éducation nationale sont à la mesure du désinvestissement prévu pour l'ensemble de la Fonction publique.

Ne nous y trompons pas. L'affichage d'une pseudo priorité au primaire traduite par l'annonce d'une dotation de 2325 postes dans le premier degré est surtout médiatique. La réalité est tout autre. Cette dotation est bien insuffisante pour couvrir les mesures de dédoublement des CP et CE1 en REP et REP+ ainsi que l'abaissement à trois ans de la scolarité obligatoire. Le SNUipp-FSU a chiffré à 4000 le nombre de postes nécessaires pour terminer le dédoublement auxquels il faut ajouter 1000 postes de plus (selon le ministère) pour assurer la scolarisation devenue obligatoire des trois ans. Trois chiffres qui rendent l'équation défavorable pour les cartes scolaires à venir au mois de janvier prochain. Les grands perdants des fermetures de postes risquent une fois de plus de se trouver dans les départements ruraux ou pour les équipes qui bénéficient encore de l'apport qualitatif du dispositif Plus de maître que de classes. Et pourtant, obsédé par la culture de l'évaluation, le ministre de l'éducation aura sûrement lu avec attention le dernier rapport de l'OCDE « Regard sur l'éducation 2018 » qui montre que notre pays consacre 34 % de moins de ressources à l'éducation que les pays comparables. Une situation qui se traduit tous les jours concrètement par des mauvaises conditions d'enseignement et d'apprentissages des élèves, entassés à plus de 25, dans près de 104 000 classes et à plus de 30 dans 6 700 autres.

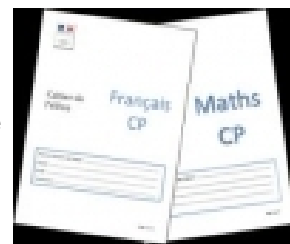
Une cuillère de fondamentaux ?

Mais qu'à cela ne tienne, ce gouvernement n'a pas froid aux yeux et la rue de Grenelle a annoncé dans un communiqué qu'il fallait « rompre avec une politique quantitative dont les résultats ne sont pas au rendez-vous ». Une ritournelle facile à laquelle s'ajoute la multiplication de recettes sorties des fonds de tiroir pour remettre l'école dans le droit chemin d'un retour aux fondamentaux, dont on ne sait plus à vrai dire, depuis combien de temps elle y retourne. Ainsi donc, si notre système éducatif reste plus marqué qu'ailleurs par les inégalités sociales de destin scolaire, c'est encore une fois parce qu'on n'y étudierait pas correctement le code grapho-phonémique, tel que vont, sans aucun doute, le laisser penser les tests actuellement imposés aux élèves de CP et CE1.

Autant de raisons d'être dans l'action par la grève le 9 octobre prochain dans le cadre de la journée interprofessionnelle de mobilisation sur les questions budgétaires et la réforme de la fonction publique. Un projet de réforme qui affiche sans rougir le développement du salaire au mérite, le recrutement accru de contractuels et la remise en cause des instances de concertation comme les CAPD. Une mobilisation qui se poursuivra par une nouvelle journée de grève le 12 novembre à l'appel des fédérations syndicales de l'éducation.

Evaluations : appel à témoignages et remontée des résultats

Alors que les livrets d'évaluation CP et CE1 sont arrivés dans les écoles, le SNUipp-FSU lance un appel à témoignages sur le vécu des enseignants et des élèves à propos de ces tests standardisés. Le SNUipp-FSU met à disposition une adresse mail spécifique afin de recueillir les témoignages. Déjà, les premiers retours font état de temps de passation explosés, d'élèves angoissés face à des tâches qu'ils ne parviennent pas à réaliser... Aussi, il est du rôle du SNUipp-FSU de faire remonter la réalité de ce qui se passe dans les classes qui ne peuvent, en aucun cas, être des laboratoires ; la réalité y étant bien plus complexe.



Le SNUipp-FSU a donc créé une adresse mail spécifique pour permettre aux enseignants de laisser un témoignage qui restera anonyme sur simple demande. **evaluations-jetemoigne@snuipp.fr**

Une démarche qui apparaît nécessaire dans un contexte où le ministère est resté sourd à la plupart de nos revendications, notamment celle d'un moratoire dans le but de surseoir à la passation des évaluations.

Loin de répondre aux questions de fond, le ministère n'a répondu que sur le calendrier et la charge de travail, en autorisant à décaler 5 heures d'APC et en prolongeant la période de remontée des résultats.

Rappelons ici que le SNUipp-FSU maintient sa consigne de ré-appropriation du métier en reprenant la main sur ces évaluations (ne pas les faire passer dans l'immédiat, en sélectionner les items jugés utiles aux élèves...) et engage les équipes à ne pas faire remonter les résultats. N'hésitez pas à vous saisir des motions de conseils des maîtres pour faire connaître votre position (voir propositions de courriers sur notre site).

le SNUipp-FSU saisit la CNIL

Dans un courrier adressé à la présidente de la CNIL, le SNUipp-FSU lui demande si le logiciel de saisie des données recueillies dans le cadre des évaluations nationales CP et CE1 a bien fait l'objet d'une demande d'avis ou d'autorisation.

« Afin de pouvoir rassurer les enseignants et enseignantes ainsi que les familles, nous souhaitons savoir si le logiciel de saisie des données a bien fait l'objet d'une demande d'avis ou d'autorisation (...) à moins qu'il n'existe des dispositions légales particulières permettant un traitement informatique dans le cadre des évaluations CP et CE1 de ce début d'année scolaire. »

Dans une [lettre adressée le 24 septembre à la présidente de la CNIL](#), le SNUipp-FSU lui demande si toutes les garanties en termes de protection des données recueillies dans le cadre des évaluations nationales CP et CE1 ont bien été prises par le ministère de l'Éducation nationale.

Le syndicat a dans le même temps écrit [au locataire de la rue de Grenelle](#) pour obtenir des clarifications et des assurances à ce même sujet. Dans une [réponse envoyée le 25 septembre](#), le ministère tente de rassurer en rappelant que c'est désormais « *le responsable du traitement, en l'espèce le ministre, qui est le garant du respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles* » et assure dans le même courrier que « *toutes les précautions ont été prises pour assurer la sécurité et la confidentialité des données relatives aux élèves* ».

MODALITES ET ENQUETE DE GREVE SUR NOTRE SITE INTERNET

RENDEZ-VOUS DE CARRIÈRE ET RECOURS GRACIEUX

Quelle est la marche à suivre ? Depuis maintenant une semaine, les collègues éligibles à un rendez-vous de carrière en 2017/2018 ont reçu l'avis de M l'Inspecteur d'Académie sur I.Prof. Que faire si on souhaite contester cet avis ?

Les collègues disposent de 30 jours à compter de la réception de leur avis pour contester ce dernier en adressant un recours gracieux à l'Inspectrice d'Académie. En l'absence de réponse au bout de 30 jours, le silence vaut refus de la part de l'administration.

Si ce recours fait l'objet d'un rejet, les collègues peuvent alors saisir la CAPD pour demander la révision de leur avis

Il est préférable d'adresser les recours gracieux et les demandes de saisine de CAPD par courrier avec Accusé/Réception.

Les représentants du personnel du SNUipp-FSU37 mettent à votre disposition des modèles de recours. Nous les demander à snu37@snuipp.fr

Nous invitons vivement les collègues à nous en transmettre une copie par mail afin que nous puissions défendre au mieux leur dossier.

Pour l'équité et la transparence des promotions, le SNUipp-FSU Orléans-Tours s'adresse à Mme la Rectrice

Objet : Rendez-vous de carrière et avis pour les enseignants du 1er degré.

Madame la Rectrice ;

Nous vous sollicitons sur la question des avis que viennent de donner les Inspecteurs d'Académie dans le cadre des rendez-vous de carrière.

Les nouvelles modalités pour ces rendez-vous de carrière, dans le cadre du PPCR, se sont mises en place en remplacement de l'ancien dispositif des promotions pour la classe normale. Ainsi, avec l'ancien système à 3 vitesses, et en fonction des notes et des fréquences des inspections, un collègue pouvait mettre 10 ans de plus qu'un autre pour atteindre l'échelon 11. De nombreux collègues saisissaient les Inspecteurs d'Académie suite à une inspection, une note ancienne, une différence importante entre les grilles de 2 départements...

Les nouvelles modalités dans le cadre du PPCR limitent l'avancement rapide à 1 an pour 2 échelons et pour 30% des promouvables : ainsi il faudra maintenant entre 24 et 26 ans (au maximum) pour atteindre l'échelon 11. Les temps des rendez-vous de carrière et les grilles de compétences utilisées par les Inspecteurs de l'Education Nationale sont maintenant définis dans un cadre national.

Nous vous rappelons que le SNUipp-FSU revendique l'avancement le plus rapide et à la même vitesse pour toutes et tous.

Notre question et notre demande portent sur les modalités qui ont amené les Inspecteurs d'Académie à formuler leurs avis. Les premiers retours nous font remonter de nombreuses incompréhensions : des collègues ayant validé toutes les compétences ont un avis "à consolider" et d'autres avec des compétences validées en nombre identique ont un avis "excellent" ou "très satisfaisant" par exemple.

Nous souhaitons connaître les critères qui sont pris en compte pour déterminer ces avis pour un traitement en toute transparence et équité des promotions.

Des grilles départementales existaient auparavant et permettaient de définir la note arrêtée par les IA au regard de l'appréciation des Inspecteurs de l'Education Nationale.

Nous souhaitons avoir communication de ces nouvelles modalités et de cette grille si elle existe.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul AGARD pour le SNUipp-FSU Orléans-Tours

ATTENTION RETRAITES EX-INSTITUTEURS-TRICES né-es en 1956, 1957, 1958 et années suivantes

Prolonger son activité au-delà de la limite d'âge des actifs (ex instituteurs) et en conserver le bénéfice.

De plus en plus d'ex-institutrices et instituteurs devenus PE sont amenés à poursuivre leur activité au-delà de 62* ans.

Ils peuvent prolonger leur activité jusqu'à 67 ans, mais en cas de carrière incomplète **seront soumis à décote s'ils ne font pas de demande de prolongation d'activité à la DSDEN** car ils perdraient le bénéfice de leurs services actifs (15 ans d'institutrice).

Dans ce cas, cette prolongation pourrait donc avoir de lourdes conséquences sur le calcul de leur pension.

Les enseignants n'ayant pas validé le nombre requis de trimestres d'assurance doivent absolument s'adresser à leur DSDEN pour prolonger leur activité au-delà de l'âge limite des instituteurs tout en conservant le droit de percevoir une pension sans décote.

Il existe plusieurs possibilités pour prolonger son activité au-delà de la limite d'âge sans conséquence sur le calcul de la décote après avoir fait une demande :

recul d'un an par un enfant ou plus à charge (avec un maximum de 3 ans)

recul d'un an pour un enfant handicapé à 80 % ou parent de 3 enfants vivants à l'âge de 50 ans

recul pour carrière incomplète (avec un maximum de 10 trimestres).

Remarque : le ministère exige actuellement que la demande soit envoyée avant d'atteindre l'âge limite mais **légalement le délai est de 6 mois avant d'atteindre cet âge.**

Faire sa demande de façon anticipée par rapport à cette exigence ministérielle est tout à fait valable et plus prudent.

* selon leur date de naissance de 60 à 62 ans voir tableau ci-dessous

Date de naissance	Age légal de départ (ouverture des droits)	Age limite d'activité des actifs
Avant le 1er juillet 1956	55 ans	60 ans
Entre le 01/07/1956 et le 31/12/1956	55 ans et 4 mois	60 ans + 4 mois
1957	55 ans et 9 mois	60 ans + 9 mois
1958	56 ans et 2 mois	61 ans + 2 mois
1959	56 ans et 7 mois	61 ans + 7 mois
à partir de 1960	57 ans	62 ans

CAPD : affectations, stages MIN ASH, hors classe et classe exceptionnelle réunion PES...

Présents pour le SNUIPP FSU 37 : Véronique KLEIN, Christine GUILLON, Sophie METZINGER, Christophe PERCHER, Jacques ROBERT



Déclaration du SNUIPP FSU 37 sur notre site

Affectations : un inéat supplémentaire a été fait.

Le recrutement d'une dizaine de **contractuels** va commencer. Une priorité sera donnée aux contractuels des années précédentes.

Le SNUipp-FSU 37 demande en priorité le recours aux inéat et aux listes complémentaires. Nous avons également signalé que des collègues T1 sont déjà en souffrance (dans des classes isolées notamment). M. le DASEN répond qu'il faut se tourner vers les conseillers pédagogiques pour bénéficier d'un accompagnement. Nous conseillons aux collègues de nous joindre pour les accompagner.

Stages Modules de formation d'Initiative Nationale (MIN)

Neuf demandes cette année (10 l'an dernier), 3 priorités académiques : « petites » options, enseignant référent, formation sur l'autisme.

Contrairement à l'an passé, les choix académiques ne sont plus réservés au seul second degré, mais les moyens consacrés restent insuffisants : 2 départs envisagés pour un « gros » département comme l'Indre et Loire.

Le SNUipp-FSU 37 est intervenu pour dénoncer ce manque de moyens pour la formation continue des enseignants spécialisés. Nous avons aussi dénoncé le choix académique d'écarter les stagiaires CAPPEI sortants, alors que 2 stages MIN de 50h sont prévus dans leur formation initiale !

Nous avons aussi contesté l'absence de barème connu pour ces départs en stage : le classement présenté à la CAPD se basant uniquement sur les priorités de l'administration. Le SNUIPP37 a redemandé l'établissement d'un barème pour les années prochaines ; permettant ainsi que les choix soient faits en toute clarté ! Dans un premier temps, nous avons demandé (et partiellement obtenu) que soit indiquée l'AGS de chaque candidat.

Cette absence de barème n'a donc pas permis aux délégués du SNUIPP/FSU de jouer tout leur rôle de contrôle : nous nous sommes donc abstenus sur cette liste de candidats transmise au niveau académique, puis étudiée en CAPD le 4 octobre.

Hors Classe :

Le nombre de promus à la hors classe a été confirmé : il est donc bien de 123 personnes (120 + 3 listes complémentaires). Le SNUIPP FSU 37 a interpellé l'administration suite au départ en retraite d'un collègue promu. Une autre collègue va donc être promue.

Des collègues ayant fait des recours, nous avons demandé à ce qu'ils soient présentés en CAPD.

L'administration refuse ! Nous interviendrons lors d'une prochaine audience.

Classe exceptionnelle :

Le SNUIPP FSU 37 a demandé que les avis du DASEN soient connus avant la CAPD pour permettre de faire des recours. L'application est faite de telle sorte que le calendrier ne le permettait pas cette année.

Comme pour la hors classe, vos collègues élus SNUIPP FSU 37 sont intervenus sur la situation des collègues promus à la classe exceptionnelle mais partis à la retraite au 31/08/2018 : une quinzaine de collègues, pour nous, libèrent donc ces places. Nous avons demandé la tenue d'une CAPD pour promouvoir de nouveaux collègues. La date n'est pas encore fixée. *Voir ci-dessous le courrier à Mme la Rectrice.*

Réunion pour les collègues étant complétés par des PES :

Peu de collègues se sont déplacés et au terme de la réunion ils ont appris que cette réunion ne pourrait être déduite du temps d'animation pédagogique contrairement à l'an dernier, (cette réunion ne donnant déjà pas droit à frais de déplacements)

M. l'IA adjoint répond que cette réunion concerne les nouveaux collègues accueillants des PES et que ces heures peuvent être déduites des 108h....seulement sur les conseils de cycle!

Informations diverses :

• **Services civiques** : les recrutements sont en cours, 30 seront recrutés à la fin du mois

• **AESH** : 1213 élèves ont une notification de la MDPH. Parmi eux, 1107 bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement et 106 élèves sont en attente. Des recrutements sont en cours (40 seront affectés au 10/10 et 70 d'ici les congés d'automne)

• **Indemnités Péri Educatives** : l'an dernier toutes les enveloppes ont été distribuées. Les montants sont distribués par circonscription au pro-rata du nombre d'élèves (y compris pour la circonscription relevant de l'ASH), charge aux circonscriptions de répartir ces sommes parmi les ensei-

Objet : Accès à la Classe Exceptionnelle des PE session 2018. Lettre en date du 25/09/18

Madame la Rectrice,

Dans la foulée de mon intervention en CTA sur le sujet, le SNUipp-FSU Orléans-Tours a voulu revenir au plus vite auprès de vous.

La réponse apportée par Monsieur le Secrétaire Général n'est pas en conformité avec les termes de la note de service n°2017-178 du 24/11/2017.

Celle-ci indique dans son point 2 (conditions d'inscription au tableau d'avancement) alinéa 2-1 (au titre du 1^{er} vivier) : « Au titre des années suivantes, les conditions requises s'apprécient au 31 Août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, soit, par exemple, au 31 Août 2018, pour une nomination au 1^{er} Septembre 2018 ». Ce sont donc les conditions d'éligibilité qui se regardent au 31 Août. Le tableau d'avancement, lui se regarde en date du 1^{er} Septembre.

De ce fait et selon les termes de l'arrêté du 10/05/2017, le ratio pour les Professeurs des Ecoles doit s'établir à 2,86 % du corps pour l'année scolaire 2018-2019.

C'est ainsi que nos collègues ayant accédé à la Classe Exceptionnelle au 01/09/2017 et partis à la retraite au 31/08/2018 libèrent autant d'emplois que leur effectif.

Sous réserve de vérification à l'unité près, notre académie recense 57 personnels dans ce cas. (à savoir : - 18 Indre et Loire, - 12 Loir-et-Cher, - 11 Loiret, - 4 Cher, - 1 Indre, - 11 Eure et Loir).

Ce sont autant de places qui doivent donc être récupérées au bénéfice des candidats à l'accession au 01/09/2018.

En l'état des travaux des CAPD, le ratio de 2,86 % pour l'année scolaire 2018-2019 est très loin d'être atteint pour plusieurs départements (par exemple, 2,29 % en Loir-et-Cher, 2,45 % en Eure et Loir). J'ajoute que la note de service évoquée plus haut indique le point suivant : « L'objectif est d'aboutir, à cette date, à 10 % de l'effectif du corps dans le grade de la classe exceptionnelle. A l'issue de la montée en charge du grade, les promotions à la classe exceptionnelle seront prononcées en fonction du nombre de départs définitifs du grade (départs à la retraite essentiellement). Vous veillerez ainsi, dans l'établissement du tableau d'avancement, à préserver des possibilités de promotions à l'issue de cette montée en charge ».

Cette orientation montre bien le souci des rédacteurs de favoriser le remplacement année après année de nos collègues ayant accédé à cette Classe Exceptionnelle.

Pour toutes ces raisons et parce qu'il en va du simple respect d'un aspect du PPCR voulu par ses rédacteurs, nous vous demandons Madame la Rectrice d'intervenir si nécessaire auprès du Ministère et de donner à nos Inspecteurs d'Académie les instructions pour la tenue de CAPD sur le sujet.

Veillez recevoir, Madame la Rectrice, nos salutations respectueuses.

Allègements de service:

Le SNUIPP FSU 37 demande où en sont les recours des personnes ayant eu des refus d'allègements de service. M. le Secrétaire Général répond que c'est au rectorat de répondre.

gnants participant à des classes de découverte + projets spécifiques en dehors des heures scolaires (commémorations,...). Un point sera fait en conseil d'IEN pour uniformiser les pratiques sur toutes les circonscriptions

• **Rendez-vous de carrière** : tous les avis sont renseignés et seront communiqués le 15/09.



FSU37 infos

La victoire des bleus et les crises de l'été n'y changeront rien : l'affaire Benalla révélant ce que certains ont appelé « barbouzerie » au sommet de l'Etat, la démission de N Hulot lassé du piège, les petites phrases de mépris du président, l'évolution médiocre du taux de chômage... Non, pour la rentrée, pour 2019, le gouvernement garde son CAP : celui qui conduit à demander à la majorité des salariés, retraités, ..., de compenser les milliards d'avantages fiscaux accordés aux plus aisés. Les pensions de retraite en font encore les frais, le programme CAP2022 pour les services publics publié cet été dessine le désengagement de l'Etat sur des missions, la suppression confirmée de postes de fonctionnaires, une redéfinition du dialogue social à sens unique. Et la réforme à venir des retraites ne peut qu'inquiéter.

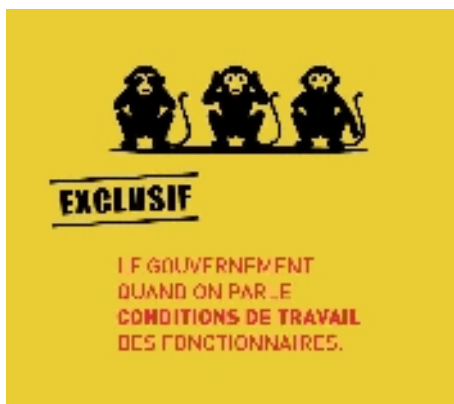
La situation dramatique des migrants aura aussi marqué l'été par l'expression du repli, de l'oubli de nos valeurs humanistes ouvrant la voie aux comportements identitaires et xénophobe.

La FSU 37 dénonce ces choix et entend porter des alternatives pour plus d'égalité, de solidarité, pour les salaires, les pensions et les conditions de travail.

Elle sera déterminée, engagée, dans l'unité avec tous les personnels, dans les mobilisations à venir. Bonne rentrée à tous.



Christophe Percher



Et vous pensez qu'on n'allait pas faire la grimace ?
 Découvrez ce que fait la FSU pour défendre la réévaluation des fonctionnaires.
 En voir + sur www.fsu.fr




Et vous croyez qu'on allait vous laisser perdre pied ?
 Découvrez ce que fait la FSU pour défendre la réévaluation des fonctionnaires.
 En voir + sur www.fsu.fr



La FSU dénonce la nouvelle attaque du gouvernement contre les retraité-es

Le Premier ministre vient d'annoncer la fin de l'indexation des pensions sur les prix. Au nom de la « maîtrise des dépenses » et pour « privilégier la rémunération de l'activité et rompre avec l'augmentation indifférenciée des allocations ». L'abandon de l'indexation sur les salaires au profit de l'indexation sur les prix mise en œuvre par les précédentes réformes des retraites a déjà porté un coup rude aux retraité-es puisque leur pension se dévalorise par rapport au revenu des actifs. Ce phénomène a été aggravé par le report des dates de revalorisation.

Après le gel des pensions en 2108, la revalorisation sera de +0,3% en 2019 et 2020 alors que l'inflation est de 2,3% en un an. Cette nouvelle attaque contre les retraité-es s'ajoute à une série de mesures régressives qui ont sérieusement dégradé leur pouvoir d'achat.

La FSU rappelle que la hausse de 1,7 point de la

CSG depuis janvier 2018 se traduit par une perte moyenne de 500 euros par an pour 9 millions de retraité-es.

Au printemps, le gouvernement avait annoncé des mesures spécifiques pour 100 000 retraité-es. Mais le rapport parlementaire d'application de la loi fiscale n'a pas trouvé trace de l'application de cette mesure. Ce rapport confirme également qu'une majorité de retraité-es ne sera pas concernée par la suppression progressive de la taxe d'habitation prétendument destinée à « compenser » la hausse de la CSG.

Le gouvernement décide aujourd'hui d'une nouvelle perte de pouvoir d'achat des retraité-es. Cette décision prépare-t-elle de nouvelles mesures régressives pour l'indexation des pensions dans la future réforme des retraites ?

« Il faut contenir les dépenses » martèle sans relâche le Premier ministre. Mais, une fois de

plus, le gouvernement élude la question d'un meilleur partage des richesses et poursuit sa politique libérale en faveur des plus riches. Quid de la suppression de l'ISF ? Des profits du CAC 40 qui se sont envolés cette année y compris pour des entreprises qui licencient ?

La FSU dénonce le refus du gouvernement de revaloriser les pensions des retraité-es. Elle demande des mesures immédiates pour améliorer leur pouvoir d'achat qui passent par une revalorisation significative des pensions calculées à minima sur l'inflation, le retour à une indexation calculée sur les salaires, la suppression de l'augmentation de la CSG et l'augmentation des APL.

Elle appelle également les retraité-es à poursuivre la signature des pétitions pour la suppression de l'augmentation de la CSG et à participer massivement aux deux journées d'action prévues les 3 et 9 octobre prochains.

Modalités sur fsu37.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**pour la défense
et l'amélioration
des conditions de travail**

Des réformes à répétition dans la Fonction publique sans prise en compte de la réalité du travail, et sans étude d'impact sur les conditions de travail, réorganisations de services, nouveau management public, réduction du nombre de postes et d'emplois ont pour conséquence une augmentation de la charge et de l'intensité du travail avec dans certains cas des glissements de tâches, des déqualifications... Cela induit des dégradations réelles des conditions de travail des agent-es.

> Les enjeux

Santé et bien être au travail des agent-es

Qualité des services publics : l'amélioration de la qualité des services publics passe par une amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail,

Enjeu politique, démocratique, syndical : pour la prise en compte dans un cadre collectif, de la parole des personnels, acteurs de leurs métiers, experts de leur profession.

Enjeu de démocratie sociale et de dialogue social au travail.

> Quelques chiffres

- Plus de 30% des agent-es déclarent devoir faire trop vite des opérations qui demanderaient davantage de soin
- Plus de 35% des agent-es disent qu'ils ne ressentent pas la fierté du travail bien fait
- 42,8% des agent-es vivent des situations de tensions dans les rapports avec le public ; 39,5% vivent des comportements hostiles
- 29,3% des agent-es jugent les changements (réorganisation de services, changement dans les techniques utilisées...) de manière plutôt négative
- 31,7% des agent-es sont soumis à au moins 3 contraintes physiques intenses et 28,2% à au moins 3 contraintes de rythmes
- 15,3% des agent-es ne disposent pas d'au moins 48h consécutives de repos par semaine

(source rapport annuel de l'État - 2017)



La FSU est engagée pour défendre et améliorer les conditions de travail de toutes et tous les agent-es au quotidien.

La FSU revendique notamment :

- des postes et emplois en nombre suffisant sachant que les conditions d'emploi et les menaces sur les emplois sont facteurs de risques psycho-sociaux,
- une bonne organisation du temps de travail,
- un autre pilotage des services qui prenne mieux en compte l'expertise professionnelle des agent-es,
- une réelle médecine de prévention pour toutes et tous,

• l'amélioration des retraites (fins de carrière, durée du temps de travail, niveau de pensions...),

• des mesures concernant la prise en compte de la pénibilité • DES CHS-CT PRÉSERVÉS ET CONFORTÉS qui permettent d'alerter, de prendre en compte la situation des agent-es et de trouver les solutions adéquates. Le gouvernement a aujourd'hui le projet de les faire disparaître. La FSU vous invite à signer massivement la pétition

Pour le respect de nos droits : PAS TOUCHE AUX CAP ET CHS-CT !



Jour de carence dont la FSU demande la suppression

Rétabli par le gouvernement en 2017, il est injuste car cela revient à diminuer le salaire des fonctionnaires en arrêt maladie et inefficace pour lutter contre l'absentéisme (dans le cadre de situations dégradées de conditions de travail) puisque toutes les études démontrent que cette disposition entraîne une augmentation de la durée des arrêts maladie.



Fonction publique : quels chantiers !!

Le gouvernement a ouvert 4 chantiers consécutifs aux décisions annoncées dans le cadre de son document d'orientation «Refonder le contrat social avec les agents de la Fonction publique» le 9 avril dernier. La FSU n'en partage ni les objectifs ni les attendus.

Et cette opposition est fondée au regard des premiers éléments qui sortent des réunions qui se sont déjà tenues...C'est pourquoi la FSU reste engagée dans chacune des discussions. Il s'agit de défendre les intérêts des agent-es et d'obtenir de nouveaux droits.

Objectif de la réforme :

- > remise en cause du rôle des CHSCT et des CAP. C'est la fin annoncée du paritarisme
- > réduction de la place des organisations syndicales et du rôle des représentant-es des personnels, primeur à l'individualisation au détriment d'une organisation plus collective du travail.

Pour la FSU cette logique ne convient pas aux principes et missions d'intérêt général de la Fonction publique.

CAP et CCP :

Alors que leurs rôles permettent d'assurer le contrôle, la transparence, l'équité, elles seraient réduites à un seul rôle d'appel sur les situations litigieuses. Les questions de mobilité et de promotions ne feraient plus partie des compétences de la CAP sauf en appel donc. Les CAP seraient par catégories hiérarchiques et non plus par corps ou cadre d'emploi. Les lignes directrices de gestion seraient élaborées dans le cadre de l'instance unique.

Les groupes hiérarchiques seraient supprimés dans la FPT et les CAP seraient regroupées « par filière » ce qui peut encore davantage diluer leurs compétences.

Exemple: discussions d'un barème dans l'instance unique mais l'établissement du

tableau de mutations ne passerait plus en CAP. Quid de la transparence due aux agent-es ?

CHSCT :

Une instance unique, issue de la fusion des CT et des CHSCT; serait chargée des aspects collectifs avec des sous-commissions ou des formations spécialisées pour tout ce qui concerne la sécurité et la santé au travail.

La FSU a milité pour que les prérogatives actuelles soient conservées. Cette nouvelle architecture des instances n'interviendra pas avant 2022 mais des nouvelles compétences et certaines suppressions de compétences pourraient intervenir en cours de mandat.

Pour la FSU, CAP et CHSCT sont indispensables. Ils jouent un rôle important contre l'arbitraire. Ils participent au bon fonctionnement des services. Ce sont des droits pour les agents.

Il est possible et nécessaire d'améliorer leur visibilité et leur fonctionnement pour qu'ils puissent remplir encore mieux leurs missions. Mais il n'est pas acceptable de les supprimer.

Signez la pétition sur fsu.fr

Recours accru aux contrats

Le contrat deviendrait une voie quasi normale de recrutement dans la Fonction publique à la place du concours. Ce qui banalise encore le recours à la précarité. Avec près d'un million d'agent-es contractuel-les, la Fonction publique n'a pas besoin de davantage de contrats. Cela ne correspond ni aux besoins des services publics, ni au principe de la Fonction publique (notamment celui de continuité) ni à de bonnes conditions d'emploi pour les agent-es.

Si le gouvernement affirme ne pas vouloir modifier l'article 3 du statut (les emplois permanents sont pourvus par des fonctionnaires), les dérogations à ce principe contourneraient et dénatureraient de fait le statut.

La FSU revendique un plan de titularisation afin de résorber cette précarité. Elle exige des mesures contraignantes pour les employeurs afin de mettre fin au recours aux contrats et de recruter des fonctionnaires sur les emplois permanents.

Rémunérations

Après un rendez-vous salarial raté avec la non revalorisation des plus de 5 millions d'agent-es de la Fonction publique, le gouvernement confirme son intention de renforcer l'individualisation des rémunérations et de prendre en compte le « mérite », oubliant la dimension collective des métiers de la Fonction publique et le cadre de missions d'intérêt général.

Mobilité et Formation

La FSU revendique

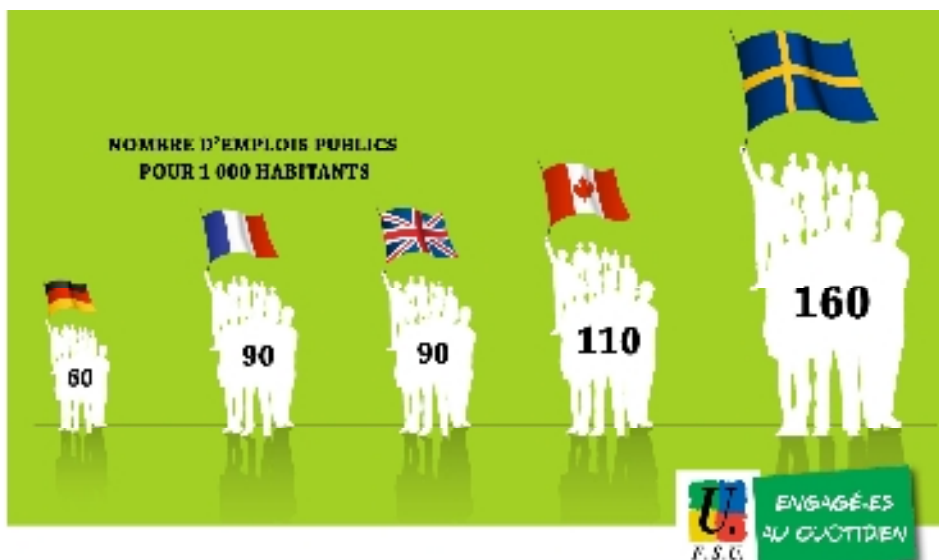
- > des possibilités de mobilité choisie ce qui suppose les supports d'emplois nécessaires et un accompagnement des agent-es dans leur nouvel emploi
- > des plans de formation initiale et continue ambitieux
- > que les agent-es soient mieux associés aux décisions prises dans les services et établissements et davantage acteurs de leurs métiers

Egalité professionnelle femmes-hommes

Il est question d'un nouveau protocole d'accord. La FSU exige des mesures contraignantes pour les employeurs afin d'aller vers une égalité professionnelle réelle.

Un chantier « complémentaire » engagé à cette rentrée ?

Sur les recrutements, les concours et l'attractivité des métiers de la Fonction publique. La FSU défendra la nécessité de créations d'emplois stables et de qualité, de meilleures conditions pour y accéder, de pré-recrutements.



SNUTEFI

Syndicat des agents de pole-emploi, inspecteurs du travail, ...



SNESUP

Syndicat enseignants du supérieur. Université.



SNUipp

Syndicat des professeurs des écoles. Professeurs des écoles: écoles et SEGPA.



SNES

Syndicat enseignement secondaire. Professeurs certifiés, agrégés, Copsy ...



Snetap

Syndicat des enseignants et agents des lycées agricoles



SNEP

Syndicat des enseignants d'Education Physique et Sportive



SNUEP

Syndicat des enseignants des lycées professionnels



SNUTER

Syndicat des agents des collectivités territoriales et de l'Etat



SNICS

Syndicat des infirmières de l'Education Nationale



SNUAS

Syndicat des assistantes sociales de l'Education Nationale



EDUCATION - Déclaration CDEN juin 2018

Le gouvernement a dévoilé son projet de rénovation du dialogue social : de fait, il s'attaque aux **droits des salariés et des fonctionnaires** : il entend supprimer purement et simplement le paritarisme.

Il envisage ainsi une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT laisse craindre au minimum un relâchement dans le respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail, alors que de nombreux chantiers dans ce domaine commencent à porter des bénéfices pour les personnels.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur les projets de mouvement des personnels, l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs, certaines sanctions disciplinaires...

Le paritarisme, garant des principes fondateurs de la Fonction Publique, meilleur rempart contre l'arbitraire et l'opacité, est ainsi bafoué par un gouvernement qui confirme sa volonté de démanteler toutes les protections collectives dont bénéficient les individus dans notre modèle social. En remettant en cause le paritarisme, le gouvernement attaque en premier lieu les personnels. La FSU dénonce avec force ces projets. Si la volonté gouvernementale est de conforter la Fonction Publique et d'améliorer le dialogue social, il doit faire

d'autres propositions.

L'ordre du jour comporte le point **rythmes scolaires**. Pour la rentrée prochaine 87% des écoles fonctionneront sur un régime dérogatoire. La performance est exceptionnelle ! Les élèves ont été oubliés en route... Pour la FSU, il est pourtant impératif de trouver des leviers pour une meilleure réussite. Le rythme scolaire en est un et la FSU s'est toujours engagée sur cette voie, grâce notamment aux travaux de la recherche. Les enseignants n'ont pas non plus été pris en compte : la réforme a été subie par les personnels a entraîné une dégradation des conditions de travail telle qu'une majorité des enseignants a souhaité le retour à la semaine de 4 jours. Et lorsque ce n'est pas le cas, des tensions fortes sont difficiles à réduire. En oubliant élèves et enseignants, le fiasco était inévitable.

Nous tenons aussi lors de ce CDEN faire remarquer que parmi nos élèves, quelques-uns sont des **mineurs isolés étrangers**. Un certain nombre d'entre eux sont dans des conditions de vie très difficiles. Parfois l'évaluation est bien tardive et la mise à l'abri difficile. Nous lisons que la charge financière pour les mineurs isolés étrangers est « insoutenable » et qu'ils « saturent les structures d'accueil des mineurs d'Indre et Loire ». La FSU 37 est pour le moins choquée de cette présentation exclusive et souhaite que le Conseil Départemental d'Indre et Loire agisse pour que les conditions d'accueil de ces jeunes soient rapidement améliorées pour que s'exerce leur droit à l'Education, conformément au Code de l'Education.

Lycées agricoles publics : mobilisation de rentrée



Mardi 4 septembre, le lycée agricole de Fondettes a été bloqué par le personnel. **Le SNETAP-FSU, principale organisation syndicale de l'enseignement agricole public ne lâche pas sa mission de défense du service public d'éducation.**

Cette action s'inscrit dans le combat engagé depuis février 2018 pour la sauvegarde de l'offre d'enseignements facultatifs (options, section européenne, section sportive), qui en faisaient une spécificité des établissements publics de l'enseignement agricole. Ainsi, pour la Région, il s'agit de 1000 h de moins pour le financement des options auxquelles ont pourtant droit les élèves. C'est la fragilisation des lycées publics agricoles qui est le principal enjeu.

À l'issue de cette mobilisation, une rencontre entre les organisations syndicales et le cabinet du ministre de l'agriculture est programmée fin septembre. Ne lâchons rien.



SALAIRE DE SEPTEMBRE DES T1

Vos collègues du SNUipp-FSU37 viennent de joindre le SAGIPE (service qui gère les salaires).
Vous deviez passer à l'échelon 2 au 1er septembre : ce qui devait modifier votre salaire : à l'échelon 2 l'indice est de 436 soit 2043 euros en brut et 1640 en net.
Comme vous le constatez, ce passage n'a pas eu lieu sur le salaire de fin septembre.
Le SAGIPE nous indique un décalage d'un mois dans la prise en compte de votre changement d'échelon.
Vous serez bien à l'échelon 2 pour le salaire d'octobre avec un effet rétroactif pour le mois de septembre.

APPELS DES RETRAITE-ES

> à la manifestation interprofessionnelle CGT FO FSU Solidaires 37 du **9 octobre, à 10H place de la Liberté à Tours,**
> à la manifestation des retraités 37 CGT CFTC CFE-CGC FGR-FP FSU Solidaires UNSA Ferroviaire du **18 octobre 10H Place Jean Jaurès,**

RAPPEL DÉPLACEMENT REUNION DIRECTEURS, ANIMATIONS PEDA...

Tout déplacement pour les besoins du service, quel que soit son objet, doit donner lieu à un **ordre de mission** (c'est-à-dire une convocation) ouvrant droit à des frais de déplacement conformément à la réglementation. Si vous n'en avez pas, il s'agit d'une invitation à laquelle vous pouvez ne pas répondre. N'hésitez pas à nous joindre pour toutes questions ou interventions.

ENSEIGNER : CONCEVOIR OU EXÉCUTER ?

#COLLOQUEsnuipp



Colloque métier les 27 et 28 novembre
Nous joindre pour y participer



Réunion d'info syndicale du SNUipp-FSU

MERCREDI 17 OCT

9h à 12h dans nos locaux de ST AVERTIN

Paul DEVIN

«Réformes, Evaluations, Parcours professionnel, Carrières et nouvelle évaluation des enseignants»

Paul Devin est le secrétaire général du SNPI-FSU, syndicat des inspecteurs du premier degré. Il a longtemps été en charge d'une circonscription de Seine-Saint-Denis et est intervenu, un temps, à l'ESEN (Ecole supérieure de l'Education nationale, institut de formation des IEN) - avant que l'ESEN, curieusement, n'ait plus de créneau à lui proposer. Disons-le tout de go : le SNPI-FSU et son secrétaire général ne tiennent pas tout à fait les discours auxquels nous sommes habitué-e-s. Leur leitmotiv est l'amélioration du service public d'éducation afin que TOUS les élèves - y compris et surtout ceux issus des couches populaires - accèdent à l'émancipation par le savoir. Ils revendiquent la liberté pédagogique des enseignants avec le souci permanent de l'intérêt général.



Cette réunion est déclarée comme Réunion d'information Syndicale. Il suffit d'aviser votre IEN de votre participation à une réunion. Les 3 heures pourront être décomptées des 18 heures d'animation pédagogique (y compris celles dites "obligatoires" où nous sommes inscrits automatiquement) ou des 24 heures de concertation. Voir modalités sur notre site.

Le SNUipp-FSU37 s'est adressé à l'IA37 pour faire entendre les nombreux problèmes rencontrés pour s'inscrire aux animations. *Lire ci-dessous courrier à l'IA37*
INFO DE JEUDI 27 sept de l'IA37 "La campagne d'ouverture des inscriptions aux animations pédagogiques est prolongée jusqu'au mercredi 3 octobre 2018 afin de permettre aux collègues, notamment de cycle 1, qui n'ont pas pu le faire, de finaliser leur inscription. Pour cela, les circonscriptions et la mission maternelle ont augmenté le nombre de places proposées dans la plupart des animations des catalogues."

SNUipp-FSU 37 A Saint Avertin le 10 Septembre 2018

Paul Agard
 Secrétaire Départemental
 à
 Monsieur le Directeur Académique
 des Services de l'Education Nationale d'Indre-et-Loire

Objet : Inscriptions aux animations pédagogiques

Monsieur l'Inspecteur Académique ;

Nous vous sollicitons M. l'IA au sujet des inscriptions aux animations pédagogiques via l'application GAIA. En effet, nous avons été interpellés par de très nombreux collègues qui ont rencontré notamment les difficultés suivantes :

- le serveur ayant ouvert le dimanche soir à minuit (au lieu du lundi 17 au matin), la grande majorité des modules étaient déjà complets le lundi à 11h30
- des erreurs de code (corrigées par la suite) ont empêché des collègues de s'inscrire aux animations souhaitées
- une offre de circonscription très limitée
- au niveau départemental, trop peu de thèmes ouverts à un grand nombre de participants : dès le 3ème jour, il ne restait plus que patinoire et CRAPI (enfants malentendants)
- un grand nombre d'animations ont lieu le matin et sont donc inaccessibles pour les écoles à 4,5 jours
- les animations souhaitées étaient toutes complètes particulièrement celles proposées le matin
- certaines animations proposées depuis de nombreuses années ont déjà été suivies par un grand nombre de collègues
- ...

Nous vous sollicitons Monsieur l'Inspecteur Académique afin :

- d'ouvrir des listes d'attente
- de proposer de nouvelles animations pédagogiques
- de répondre aux nombreux collègues qui ont sollicité les conseillers pédagogiques de circonscription afin de résoudre leur problème d'inscription.
- d'offrir la possibilité de s'inscrire à une ou plusieurs RIS sur GAIA . En effet, depuis plusieurs années, nous échangeons avec vous lors des différentes instances (CAPD, Conseil de formation et groupes de travail) pour laisser la possibilité de choisir de consacrer 3 heures (ou plus) à une Réunion d'Information Syndicale lors des inscriptions sur GAIA. La mise en place de ce système permettrait de fluidifier les inscriptions : il arrive fréquemment que les collègues inscrits à des animations pédagogiques ne s'y rendent pas car ils assistent à une RIS, bloquant ainsi des places. L'année dernière plus de 600 collègues ont participé aux réunions syndicales du SNUipp-FSU37

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard

LE « KISAITOU37 » 2018 ARRIVE ! DEMANDEZ LE !
 Nous mettons à jour le KISAITOU37 de 56 pages (le mémento administratif et de vos droits en Indre et Loire) ,
Il est envoyé automatiquement aux adhérents.

**LES ADHÉRENT-ES 2018-2019 N'ONT PAS A LE DEMANDER !
 ILS REÇOIVENT AUTOMATIQUEMENT TOUTES NOS PUBLICATIONS.**





Fiche de contact pour recevoir le « Kisaitou37 »
À retourner à SNUipp37 18 rue de l'Oiselet 37550 SAINT AVERTIN
ou par simple mail snu37@snuipp.fr

NOM et PRENOM :

École :

Adresse personnelle :

Tel : mail :



POURQUOI CETTE INITIATIVE ?

De nombreux collègues nous sollicitaient sur ce point et les très nombreuses demandes de ces 2 dernières années nous confirment dans la nécessité de poursuivre cette démarche. Dans l'enseignement, nous ne disposons pas de comité d'entreprise. Il ne s'agit pas d'en mettre un en place, nous n'en avons pas les financements qui proviennent des cotisations patronales qui n'existent pas chez nous. Néanmoins, nous pouvons par le biais de notre syndicat

disposer de prix intéressants : les tarifs accordés aux CE. Nous vous proposons maintenant 9 initiatives.

POURQUOI LIMITER CE SERVICE AUX ADHERENTS ?

La mise en place de ce dispositif demande une charge supplémentaire de travail pour les enseignants du SNUipp37. Nous ne pouvons donc pas aller au delà de nos adhérents.

POUR AVOIR VOS TICKETS

- Il suffit :
- 1) De venir dans nos locaux
 - 2) OU de nous envoyer un courrier contenant
 - Le bon de commande (sur notre site)
 - Le chèque de paiement à l'ordre de « SNUipp »
 - Et une enveloppe timbrée à votre adresse pour le retour.



Ainsi, nous aurons accès aux parcs, zoo... suivants au tarif CE! **AQUALAND.** Valable dans tous les Aqualand (7 en France). **AQUALIBI (BELGIQUE) AQUALUD LE TOUQUET (62) AQUARIUM DE LA ROCHELLE (17) AQUARIUM DE PARIS - TROCADERO (75) AQUARIUM DU VAL DE LOIRE (37) AQUASPLASH (06) BAGATELLE (62) BATEAUX MOUCHES - PARIS (75) BELLEWAERDE PARK - BELGIQUE CITE DE L'ESPACE (31) COBAC PARC (35) DRIEUROPA PARK - ALLEMAGNE FRANCE MINIATURE (78) FUTUROSCOPE (86) GRAND AQUARIUM SAINT-MALO (35) GROTTES DES CANALETTES (66) Nouveauté 2013 LA FERME AUX CROCODILES (26) LA VALLEE DES SINGES (86) LE PAL (03) LE PUY DU FOU (85) LE PUY DU FOU (85)- Billet 2 jours 2013 - MARINELAND (06) MER DE SABLE (60) MINI-CHATEAUX DU VAL DE LOIRE (37) MUSEE GREVIN (75) NIGLOLAND (10) OCEARIUM DU CROISIC (44) OK CORRAL (13) Nouveauté 2013 PARC ASTERIX (60) Pass PARADILLOISIRS. Accès illimité aux Parc Astérix, Musée Grévin, France Miniature et Mer de Sable pendant 1 an PLANETE SAUVAGE (44) PLOPSALAND LA PANNE - BELGIQUE Nouveauté 2013 PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE PORT AVENTURA - ESPAGNE RESERVE AFRICAINE DE SIGEAN (11) SPEED WATER PARK (13) TERRA BOTANICA (49) VULCANIA (63) WALIBI BELGIQUE WALIBI RHONE ALPES (38) WALIBI SUD OUEST (47) ZOO DE BEAUVAL (41) ZOO DE BEAUVAL (41) Billet 1 jour. ZOO DE DOUVE LA FONTAINE (49) ZOO DE LA BARBEN (13) ZOO DE LA FLECHE (72) ZOO DE LA PALMYRE (17) ZOO DE THOIRY (78) ZOO DES SABLES D'OLONNE (85)**

COMPLEXE spadium

Entrée plein tarif : adulte : 4,50 € enfant : 3 €
Tarif CE pour 10 entrées (Carte non nominative valable 1 an après la 1ère entrée)
 adulte : 33 € au lieu de 37 €
 enfant : 24 € au lieu de 26 €

Carré d'Or

Tarif CE
 Entrée plein tarif : adulte et enfant : 2,80 € au lieu de 3,90 €
 Adulte pour la piscine et espace détente : 5 € au lieu de 7.10 €

natureo

PARC AQUATIQUE DE LOCHES
 Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez 10% de réduction sur tous les tarifs

centre aquatique du lac

PISCINE DU LAC
 Tarif : 4.15 euros le ticket adulte (au lieu de 5.2€) et 3.15 € le ticket enfant jusqu'à 18 ans (au lieu de 4€).

Exemples de tarifs

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	48 €	43,20 €
enfant	38 €	34,20 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	260 €	234 €
3- 15 ans	215 €	193.50 €

Val de Loisirs

CENTRE AQUATIQUE MONTRICHARD
 Sur simple présentation de votre carte d'adhérent du SNUippFSU37 vous aurez des réductions sur certains tarifs et des avantages pour d'autres tarifs.

Exemples de

carte 10 entrées	tarif normal	tarif réduit
adulte	45 €	36 €
enfant	36 €	30 €
toute l'année	tarif normal	tarif réduit
adulte	250 €	6 semaines offertes
3- 15 ans	200 €	6 semaines offertes

buile do

PISCINE JOUE LES TOURS
 Tarif : 4 euros le ticket adulte (au lieu de 4.9€) et enfant 3.2€ au lieu de 4 euros

CINE OFF

TICKETS CINEOFF
 5.5 euros au lieu de 7
 Salles fixes
 Buzançais Centre Culturel Château-du-Loir Espace Les Récollets

CGR

Tarif : le ticket 6.20 euros au lieu de 8,60 euros.

BOWL CENTER TOURS

Bowling "Bowl Center" quartier des 2 Lions:
 Entrée plein tarif : de 5.3 € à 7.60€ en fonction des jours PLUS 2 € pour les chaussures
Tarif CE 6 € la partie, **location chaussures comprise**
 Valable, dans tous les établissements Bowl Center, tous les jours (vacances scolaires compris), sauf veilles de jours fériés, vendredi et samedi de 20h à la fermeture des pistes et les jours fériés. Tickets sans limite de validité.

La pléiade

La Pléiade: billets à prix réduit (de 10 et 15€ au lieu de 12 et 20€ selon catégorie des spectacles et hors tarif "mini" 5€ pour tout le monde). Il faut donc que vous nous contactiez à l'avance du spectacle choisi.

Le Temps Machine: la carte d'abonné à 15€ au lieu de 25€ (il faut au moins 10 abonnements pour bénéficier du tarif CE) qui donne droit au tarif le plus bas sur tous les concerts. tarif réduit à partir de 10 billets achetés pour un même concert. La carte d'abonné au temps machine donne accès au tarif abonné des salles suivantes: Le petit Fauchoux (Tours), l'Astrolabe (Orléans), Confort Moderne (Poitiers), l'Excelsior (Le Mans) et Emmetrop (Bourges) + tarif réduit au Chato' Do (Blois).

Pour ces spectacles merci de nous contacter ELISE
 Le lundi et le mardi : 02 47 61 82 91

COMMENT FAIRE ?

Le SNUippFSU37 va adhérer comme syndicat de salariés à ce service (coût 1€ HT par salarié soit 1.5 TTC). Ce service ayant un prix, nous avons fait le choix de ne pas l'intégrer à la cotisation d'autant plus que ce n'est pas déductible des impôts. De plus, tous les adhérents au SNUippFSU37 ne souhaitent pas forcément en disposer.

Il faut donc :

- 1) nous indiquer sur le bulletin d'adhésion, votre choix de souscrire à ce service.
- 2) Nous envoyer un chèque de 1.5 euros en plus de votre adhésion (prix de la souscription).
- 3) Vous recevrez ensuite un code. Vous pourrez alors ouvrir un compte et commander individuellement vos billets de parcs de loisirs à votre guise, de votre domicile, le soir et le week end directement sur le site de **PROMOPARC.**

